

PROGRAMME DE FORMATION

Prise de parole en public argumentation

Votre contact

Tél : 05.49.28.32.00
Mail : inscription@cerf.fr

Durée

5.00 jour(s)
35:00 heures

Public

Encadrement et tout personnel médical, paramédical, social, éducatif, ainsi que des collectivités et des divers services étant amené à prendre la parole en public dans le cadre professionnel.

Participants

Mini : 6 p. Maxi : 14 p.

Objectifs de la formation

Identifier les difficultés liées à la prise de parole en public et utiliser les techniques pour y remédier.

Structurer sa pensée et organiser ses arguments.

Choisir, soutenir et valoriser les arguments appropriés et réduire l'écart entre des positions divergentes.

Programme

Mise en situation de prise de parole : exposés, réunions, entretiens.

La prise de parole dans sa forme : articulation, rythme, fluidité, intonation, vocabulaire.

Le corps : postures, attitudes, respiration.

Identification et analyse des difficultés rencontrées, fluidité mentale et verbale.

Les principaux obstacles à la prise de parole et à la participation.

Préparer l'argumentation. Anticipation de situations.

Comment créer une relation de confiance ?

Développer les capacités d'écoute active.

Travailler l'improvisation.

Le stress dans la prise de parole.

Les relations interactives.

Les interruptions, les objections, etc.

Méthodes et supports

Apports théoriques et mise en application. Études de cas. Échanges.

Prérequis

Aucun

Modalités de positionnement et d'évaluation :

- en amont de la formation un questionnaire de positionnement est adressé au futur stagiaire afin d'apprécier à la fois ses acquis, ses besoins et ses attentes ;
- au début de la formation, les réponses à ce questionnaire sont le point de départ d'un travail de mise en commun autour des pratiques et attentes des participants ;
- au cours de la formation, de nombreux exercices, études de cas ou mises en situations permettent aux apprenants d'assimiler les savoirs et savoir-faire et au formateur d'appréhender, à l'aide d'indicateurs, si ces savoirs et savoir-faire sont à la fois acquis (ou en cours d'acquisition) et correctement mis en œuvre par les personnes formées.
- en fin de formation les participants sont invités à compléter une fiche « évaluation » leur permettant d'exprimer leurs appréciations et de faire état de leurs acquis vis-à-vis de l'action de formation.

À l'issue de la formation, CERF FORMATION délivrera, en fonction notamment des retours sur l'évaluation des acquis, une attestation de fin de formation.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Les aménagements du dispositif pédagogique utiles à la compensation du handicap seront étudiés sur demande par notre référent handicap (referenthandicap@cerf.fr), en liaison avec le Centre Ressource Formation Handicap.

Tous nos locaux sont accessibles aux PMR.